SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

(Annexe n°3)

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur en date du J.O. R. T. n°

Organisme : Office des Oeuvres Universitaires.

Domaine de la prestation : Hébergement et Restaurations

Objet de la prestation : Restaurants universitaires des étudiants hébergés

au foyer universitaire.

Conditions d'obtention de la prestation

- L'inscription à l'un des établissements de l'enseignement supérieur.
- La carte de restauration est valable pour accéder uniquement à deux restaurants;
- Le restaurant le plus proche de l'établissement d'enseignement .
- Le restaurant le plus proche du lieu de résidence de l'étudiant.

Pièces à fournir - Présentation de la Carte des Oeuvres Universitaires que doit porter le cachet de l'administration du restaurant.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1) Dépôt du dossier	L'administration du	Un jour.
d'hébergement pour y mettre	foyer.	
le cachet de l'administration.		
2) Réponse du demandeur.	L'administration du	Un jour.
	restaurant.	

Lieu de dépôt du dossier

Service: L'administration du foyer pour les anciens étudiants et l'office des oeuvres universitaires pour les nouveaux.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Office des Oeuvres universitaires concerné.

Délai d'obtention de la prestation

Date de commencement des cours dans l'établissement d'enseignement.

Références législatives et / ou réglementaires

Circulaire Ministérielle:

République Tunisienne Ministère de l'enseignement supérieur

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

(Annexe n°4)

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur en date du ,J.O. R. T. n°

Organisme: Office des Oeuvres Universitaires.

Domaine de la prestation : Hébergement et Restaurations Universitaires. Objet de la prestation : Le bénéfice de restaurants universitaires des étudiants non hébergés au foyer universitaire.

Conditions d'obtention de la prestation

- La carte de restauration est valable pour accéder uniquement à deux restaurants.
- Le plus proche restaurant de l'établissement d'enseignement.
- Le plus proche restaurant du lieu de résidence de l'étudiant.

Pièces à fournir

- 1)- Formulaire à retirer de l'administration du restaurant universitaire pour l'obtention de la carte de restauration.
- 2)- Certificat d'inscription.
- 3)- Deux (02) photos d'identité.
- 4)- Deux (02) enveloppes timbrées portant l'adresse de l'étudiant.
- 5)- Une photo-copie de la Carte d'Identité Nationale.
- 6)- Attestation de résidence.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1)- Dépôt du dossier.	- Le Restaurant	
	Universitaire.	
2)- Réponses aux demandes.		
3)- L'octroi de la carte de		
restauration		

Lieu de dépôt du dossier

Service : Administration du Restaurant universitaire demandé.

Adresse: L'adresse du restaurant demandé.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Le restaurant universitaire auprés du quel le dossier est déposé.

Délai d'obtention de la prestation

- Date de Commencement des Cours.

Références législatives et / ou réglementaires

- Circulaire Ministérielle.